



**INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER**

# **Communiqué de presse**

## **LE TRIBUNAL AMENDE SES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PRÉPARATION ET LA PRÉSENTATION DES AFFAIRES DONT LE TRIBUNAL EST SAISI**

Le 25 septembre 2025, le Tribunal international du droit de la mer a amendé ses Lignes directrices concernant la préparation et la présentation des affaires dont le Tribunal est saisi.

Les amendements, qui visent notamment à refléter la pratique du Tribunal et les avancées technologiques, entrent en vigueur immédiatement. Ils ne s'appliqueront pas aux affaires actuellement en instance devant le Tribunal.

Tant les Lignes directrices actualisées concernant la préparation et la présentation des affaires dont le Tribunal est saisi que le texte des derniers amendements sont disponibles sur le [site Web](#) du Tribunal.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.  
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : [press@itlos.org](mailto:press@itlos.org)